

COMMUNE DE LE HOUGA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-08
Séance du 20 Février 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3

Excusés :

Date

convocation :
15/02/2024

Date

affichage convocation :
15/02/2024

Le vingt février 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BARBE Guilaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude,

Procurations : GASPAROTTO Éric à Madame DARZACQ Sandrine, Monsieur LACAMPAGNE André à Monsieur GAUZERE Hervé, Madame TREMBLEY ARMENGOL Corinne à Monsieur DESJARDINS Lionel

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur MÉNACQ Bernard été désigné secrétaire de séance.

Objet : Paiement facture investissement

Madame le Maire informe l'assemblée que la chaudière du logement 18 Place Laurentie est en panne et hors de service.

Elle précise qu'il a été demandé, en urgence, un devis à l'EURL CAPIN Philippe afin de procéder à son remplacement. Ce devis d'élève à 6 585,60 € T.T.C. et a été retourné visé le 14 février 2024 à l'EURL CAPIN Philippe.

S'agissant d'une facture d'investissement, Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de régler la facture correspondante, d'un montant de 6 585,60 € T.T.C. avant le vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à régler la facture correspondant au changement de la chaudière du logement n°18 Place Laurentie à l'EURL CAPIN Philippe, d'un montant de 6 585,60 € T.T.C avant le vote du budget 2024.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Patricia FEUILLET GALABERT

